

LANCEMENT DU RAPPORT NATIONAL
SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 2001

« GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN »

Les 25 & 26 Juillet 2002

Hôtel Méridien Président

Sous-Thème : « Rôle des Institutions et des Marchés »

Par

M. Amadou Kâne

Directeur Général de la BICIS



SEMINAIRE PNUD

25 JUILLET 2002

GOVERNANCE ECONOMIQUE : ROLE DES INSTITUTIONS ET DES MARCHES INTRODUCTION DE M. AMADOU KANE

Parmi les définitions du concept « Développement Humain » figure son acception comme un mode de développement qui répartit équitablement les fruits de la croissance économique.

En outre, j'ai retenu du Rapport National sur le Développement Humain au Sénégal que la « Gouvernance » est une manière de gérer dans l'intérêt des citoyens.

Ces définitions, par-delà leur caractère général, me paraissent cerner correctement l'objet de ces deux concepts. Et elles permettent surtout de comprendre que l'Etat n'est pas le seul corps, la seule entité ou le seul acteur interpellé s'agissant de « Gouvernance » ou de « Développement Humain » même si, aujourd'hui, c'est de lui que sont requis les efforts d'ajustement les plus importants.

En effet, on exige maintenant de plus en plus des sociétés publiques ou privées l'instauration d'un « Gouvernement d'Entreprise ». Celui-ci pourrait être défini comme « un système d'organisation des pouvoirs et des processus de décision dont le fonctionnement harmonieux conditionne la réussite de l'entreprise »

.../...

Ainsi, vous comprenez aisément que cette obligation, pour les entreprises, soit au cœur de la gouvernance économique. Cette gouvernance économique vise en effet à promouvoir plusieurs domaines parmi lesquels la création d'un environnement plus favorable à la mise en œuvre des mécanismes de marché et au développement du secteur privé.

Il est, dès lors, nécessaire que les entreprises qui composent le secteur privé ou qui interviennent sur le marché de façon plus générale, soient d'abord des modèles d'éthique, de transparence et de bonne pratique.

En effet, outre les aspects déontologiques, il est nécessaire pour les entreprises de disposer de façon formalisée d'éléments qui vont contribuer à la création de valeur tels qu'un plan d'affaires à moyen terme précisant leurs options en matière de métiers et de marchés, des procédures et des techniques d'allocation de leurs ressources, des outils de mesure et de contrôle de divers risques encourus, des états sociaux et comptables à jour et fiables, des procédures d'évaluation périodique, des contrôleurs externes indépendants, etc...

Ces quelques rappels illustrent la nécessité de suivre des règles de gestion indispensables, d'adopter des comportements éthiques et déontologiques clairs, d'œuvrer dans un cadre avec des perspectives précises.

Ces règles, ces comportements, cette prospective constituent le corpus de la Gouvernance d'Entreprise et plus précisément du Bon Gouvernement d'Entreprise.

Maintenant quels seraient les liens entre cette Gouvernance d'Entreprise et le Développement Humain ?

.../...

Tout d'abord, en s'astreignant au respect des règles de bonne gouvernance, l'entreprise se trouverait dans la situation la plus optimale pour créer de la valeur et, par conséquent, contribuerait de la façon la plus efficace à la croissance économique.

Ensuite, le suivi généralisé des principes édictés par la Bonne Gouvernance supprimerait les biais et entraves qui existeraient autrement et qui feraient le lit d'abus et/ou de corruption. Or les coûts induits par les abus, le manque de transparence ou la corruption sont toujours payés par la communauté en général, et souvent, malheureusement, beaucoup plus par les couches les plus défavorisées en particulier.

Aussi, le succès résultant d'une application rigoureuse par les entreprises d'une bonne gouvernance se traduirait, à travers une allocation des ressources plus efficiente, par plus de création de richesse et par une meilleure répartition de celle-ci. Ce faisant, on oeuvrerait, en conséquence, pour le Développement Humain.



Après ces quelques mots d'introduction de notre thème, je voudrais faire une recommandation et lancer deux appels en vue de contribuer à l'objectif recherché de rendre opérationnelles nos principales conclusions.

Les entreprises qui seraient sous la tutelle d'un organisme de contrôle indépendant telles que les banques avec la Commission Bancaire de l'UMOA, ou les SGI (sociétés de Bourses) avec le CREPMF, ou encore les Compagnies d'Assurances avec le Code et la Commission CIMA, pourraient se voir imposer l'adoption d'un certain nombre de règles, de pratiques et de contrôles à suivre obligatoirement dans le cadre du Gouvernement d'Entreprise. Leur respect ferait l'objet de contrôles systématiques qu'opéreraient ces organismes lors de leurs missions périodiques de vérification. Signalons que la Commission Bancaire a déjà fait un premier pas dans ce sens.

.../...

Les mêmes procédures pourraient être adoptées par l'Inspection Générale d'Etat en ce qui concerne les entreprises publiques et parapubliques, tandis que la Cour des Comptes ou l'Assemblée Nationale pourrait prendre des dispositions ou légiférer dans le même sens pour les autres entreprises.

A cet égard, je lance un appel à l'Etat du Sénégal et, par-delà mon pays, à l'ensemble des Etats de l'UEMOA, pour l'adoption d'un guide de la Bonne Gouvernance dans le secteur public, à l'instar de l'Ile Maurice et d'autres pays de l'Afrique de l'Est, du Centre et Australe. Leur fédération d'experts comptables, appuyée par le Vice-Premier Ministre Mauricien, vient, en effet, de lancer, il y a quelques jours, un tel guide mettant en relief les principes de transparence, d'objectivité, d'intégrité et de responsabilité qui doivent guider les fonctionnaires dans leur tâche pour atteindre ce qu'ils appellent l' «effective governance ».

L'autre appel que je souhaiterais lancer concerne le bon fonctionnement de la Justice. Il est temps de faire aboutir la réforme de la Justice en gestation depuis si longtemps. Elle devrait contribuer à réduire les longs délais de procédure, à rendre la jurisprudence plus stable, à améliorer les conditions de vie et de travail des magistrats, bref à créer les conditions d'exercice d'une Justice plus juste. L'impact spécifique sur le système bancaire d'un meilleur fonctionnement de l'appareil judiciaire serait double :

- il créerait plus de sérénité et donc de volontarisme au niveau des banques pour l'octroi de crédit ;
- il réduirait de façon conséquente le volume important du contentieux en facilitant le recouvrement des créances en souffrance, ce qui se traduirait par une baisse des taux d'intérêt estimée à, au moins, deux points.



.../...

Pour conclure, je dirai que la gouvernance d'entreprise doit cohabiter avec la Bonne Gouvernance de l'Etat. En vue de promouvoir un développement durable et équitable, elles doivent s'épauler mais aussi se surveiller afin que chacune joue sa partition pour atteindre cet objectif commun.

Je vous remercie de votre aimable attention.